

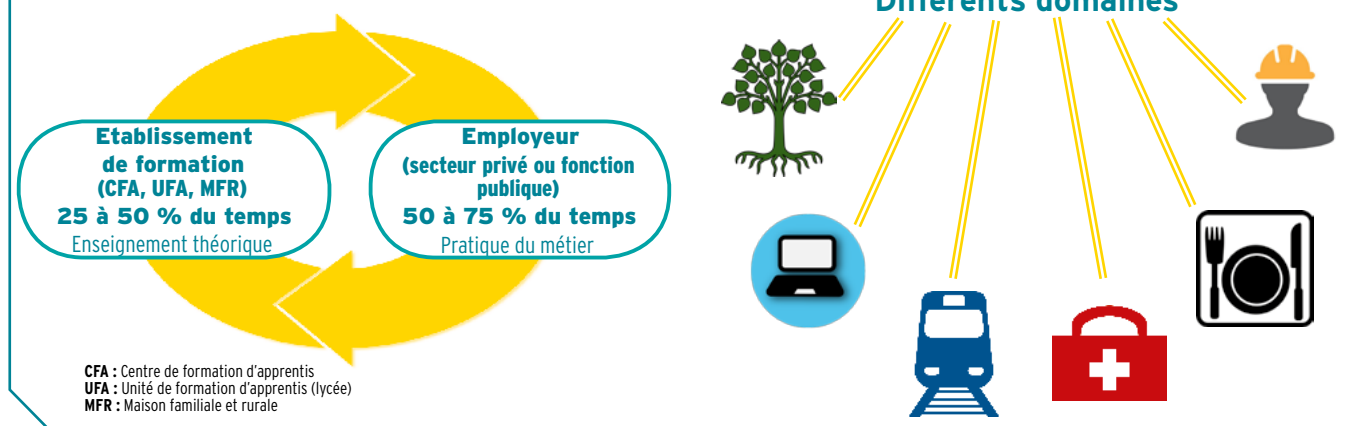
APRÈS LA 3^E

JE CHOISIS L'APPRENTISSAGE

L'APPRENTISSAGE : TOUR D'HORIZON

Le cycle de l'apprentissage

Je prépare un diplôme en partageant mon temps entre le travail en entreprise et les cours dans un établissement de formation.



Qui est concerné ?

L'apprentissage s'adresse désormais aux jeunes de 16 à 29 ans révolus.

NOUVEAU !

Important : avoir moins de 16 ans et être apprenti, c'est possible !

→ Je sors de 3^{ème} et j'aurai 15 ans entre septembre et décembre de la même année : je peux signer un contrat d'apprentissage MAIS il ne commencera que le jour de mes 15 ans. En attendant, je suis les cours en établissement de formation.

Objectif flexibilité

NOUVEAU !

- Durée du contrat d'apprentissage : de 6 mois à 3 ans, selon la formation ;
- Embauche possible toute l'année ;
- Mon contrat est interrompu avant son terme ? Je peux prolonger mon année scolaire pendant 6 mois pour la terminer.

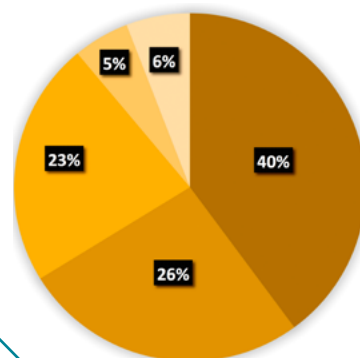
Les atouts de l'apprentissage

- J'acquiers une expérience professionnelle rémunérée,
- Je valide un diplôme qui a la même valeur que par la voie scolaire à temps plein,
- Plusieurs intervenants aident à ma réussite : équipe pédagogique, maître d'apprentissage, famille...

Les chiffres clefs de l'apprentissage

Au niveau national : taux d'insertion et mixité

70 % des apprentis trouvent un **emploi** 7 mois après la fin de leur formation



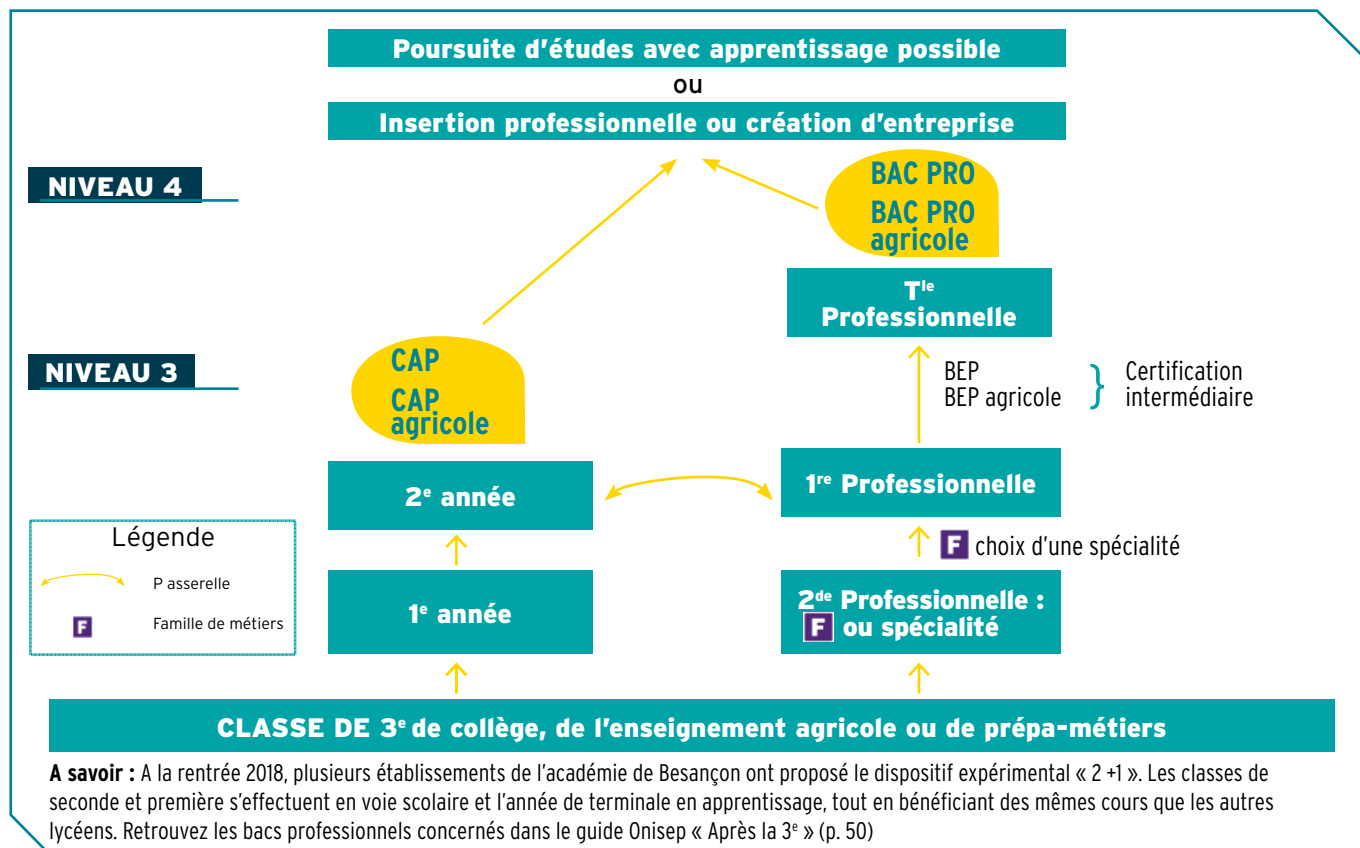
Dans l'académie de Besançon

Effectifs d'apprentis par niveau de formation en 2016-2017

- CAP et équivalent
- Bac et équivalent
- Bac + 2
- Bac + 4
- Bac + 5 et plus

L'APPRENTISSAGE EST UNE VOIE POUR RÉUSSIR SON INSERTION PROFESSIONNELLE

MON PARCOURS Avenir ET L'APPRENTISSAGE : CAP OU BAC PRO ?



MON STATUT D'APPRENTI(E)

JE SUIS SALARIE(E) A PART ENTIERE...

- Les lois et la réglementation du travail s'appliquent à moi,
- J'ai les mêmes droits médicaux et sociaux que les autres salariés,
- Le temps de travail est de 35h/semaine (jusqu'à 40h sous certaines conditions, dans les secteurs du bâtiment, des travaux publics ou de l'aménagement),
- Mes heures supplémentaires sont rémunérées,
- Le contrat inscrit mes engagements et ceux de mon maître d'apprentissage.

... AVEC DES DROITS SUR MESURE

- En plus des 5 semaines de congés payés par an, j'ai droit à un congé rémunéré pour préparer mes épreuves,
- J'ai moins de 18 ans :
 - 2 jours de repos consécutifs par semaine,
 - Travail de nuit interdit (de 20h ou 22h - selon l'âge - à 6h) sauf exceptions,
 - Pas plus de 8 heures de travail par jour, sauf dérogation réglementée,
 - Travail interdit un jour de fête légale.

MA REMUNERATION MENSUELLE

- Mon revenu correspond à un pourcentage du Smic, calculé sur le salaire brut à temps plein en vigueur au 1^{er} janvier de chaque année. Il évolue avec l'âge et l'ancienneté de mon contrat.
- Les jeunes de 16 à 20 ans ont une rémunération mensuelle augmentée de 30 €. **NOUVEAU !**
- Avantages :
 - Rémunération brute = rémunération nette,
 - Pas d'impôt sur le revenu (dans la limite du montant annuel du Smic).

	16-17 ans	18-20 ans	21-25 ans	26 ans et plus
1 ^{re} année	410,73 €	654,12 €	806,24 €	1 521, 22 € (au moins)
2 ^e année	593,27 €	775,82 €	927,94 €	1 521, 22 € (au moins)
3 ^e année	836,67 €	1 019,22 €	1 186,55 €	1 521, 22 € (au moins)

Ces montants peuvent être plus élevés, notamment dans l'administration publique.

→ Pour plus de détails : www.servicepublic.fr > Travail > Contrats et carrière > Alternance > Comment se déroule l'apprentissage dans une administration

Il est également possible d'estimer son salaire en ligne : www.alternance.emploi.gouv.fr > Alternant > Simuler la rémunération

MES DEMARCHES

JE M'INFORME SUR LES METIERS ET LES FORMATION

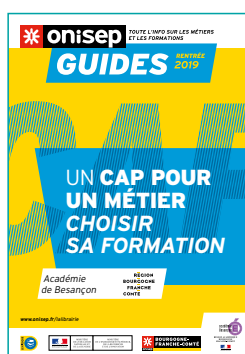
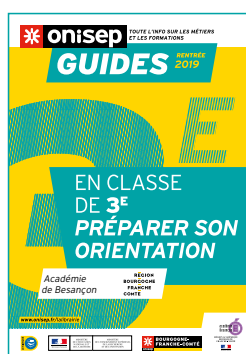
→ Je vais :

- Au centre d'information et d'orientation (CIO) : adresses sur www.ac-besancon.fr > Orientation
- Aux journées portes ouvertes des établissements de formation : dates disponibles sur www.onisep.fr > Besançon > JPO enseignement secondaire

→ Je fais une immersion : lycée professionnel ou CFA.

→ J'échange avec mon/ma professeur/e principal/e et le/la psychologue de l'Education nationale EDO (ex-COP) de mon collège (sur rendez-vous).

→ Je consulte :



Guides disponibles sur : www.onisep.fr > Besançon > Publications

A voir également : www.onisep.fr > Besançon > Dans la voie pro

→ Je me renseigne auprès de ressources institutionnelles comme les Campus des métiers et des qualifications (CMQ) : <https://cmq-bfc.org/>

Les CMQ réunissent un ensemble d'acteurs (région, établissements d'enseignement, entreprises...) pour favoriser les parcours dans les secteurs d'avenir. Six thèmes sont proposés en Bourgogne-Franche-Comté, parmi lesquels «Microtechniques et systèmes intelligents», «Automobile et mobilités du futur»...

Pour en savoir plus sur les CMQ, consulter www.onisep.fr > Besançon > Actualités :

- Le dossier CMQ avec témoignages de jeunes et professionnels,
- La publication dédiée aux Microtechniques.

JE TROUVE UN ÉTABLISSEMENT DE FORMATION ET JE M'Y PRÉ-INSCRIS

→ Le guide «Après la 3^e» liste les établissements scolaires proposant des formations par apprentissage, avec leurs adresses (p. 48 à 51).

En complément, les coordonnées des personnes ressources à contacter dans les CFA sont disponibles sur : www.onisep.fr > Besançon > En apprentissage

→ J'utilise la carte interactive pour trouver où me former : geolocalisation.onisep.fr

JE TROUVE UN EMPLOYEUR

- Je peux rédiger mon CV directement en ligne sur <http://cvenligne.onisep.fr> et j'écris une lettre de motivation,
- Je consulte les offres d'emploi :
 - En région, sur «Fiers d'être apprentis» <http://www.franche-comte-alternance.com/?> et le site des CFA de l'industrie Franche-Comté <http://www.cfai.org/>
 - Au national, avec le «Portail de l'alternance» <https://www.alternance.emploi.gouv.fr/>, «La place de l'apprentissage et des stages» <https://www.fonction-publique.gouv.fr/score/pass> et «Pôle emploi» www.pole-emploi.fr
- J'envoie aussi des candidatures spontanées,
- Je m'intéresse au réseau des partenaires de mon établissement de formation et aux contacts de mon entourage (famille, amis...).
- Partir à l'étranger ? Avec le programme Erasmus+, c'est possible : mavoieproeurope.onisep.fr > Les outils européens pour la mobilité

**UNE FOIS L'EMPLOYEUR TROUVÉ ET LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE SIGNÉ,
JE FINALISE MON INSCRIPTION DANS L'ÉTABLISSEMENT DE FORMATION**

MES AIDES ET MES AVANTAGES

→ La région Bourgogne-Franche-Comté finance :

- L'aide Transport-hébergement-restauration : <https://www.bourgognefranche-comte.fr/node/241>
Il s'agit d'une participation forfaitaire annuelle. En faire la demande auprès de l'établissement ;
- L'aide à l'équipement pédagogique des apprentis (tenues, matériels, ...), directement versée aux CFA ;
- Le Fonds social des apprentis, qui est versé aux établissements pour couvrir les dépenses liées à la formation (transport, logement, santé, restauration, matériel scolaire). En faire la demande auprès de l'établissement.

→ Transports

- L'abonnement SNCF TER élève, étudiant, apprenti (AEEA), pour les apprentis âgés de moins de 23 ans : www.ter.sncf.com/bourgogne-franche-comte > Tarifs & Achats
- Aide au permis de conduire B (500 €) pour les apprentis d'au moins 18 ans. Transmettre la demande au CFA.

NOUVEAU !

→ Caisse d'allocation familiale

Si mon salaire ne dépasse pas 55% du Smic, mes parents peuvent percevoir :

- L'allocation de rentrée scolaire, jusqu'à mes 18 ans,
- Les allocations familiales, jusqu'à mes 20 ans.

→ Logement : subventions semestrielles pour alléger le loyer des apprentis

- L'Aide Mobil'Jeunes ® (secteur privé non agricole) : www.actionlogement.fr/l-aide-mobili-jeune
- L'avance Agri-Mobili-Jeune ® (secteur agricole) : <https://www.actionlogement.fr/le-secteur-agricole#produits>

→ Carte d'étudiant des métiers

Accès à des réductions tarifaires (restauration, culture...). Carte délivrée par mon établissement de formation.

→ Je suis en situation d'handicap

Je peux bénéficier d'aménagements et d'aides financières spécifiques. Se renseigner auprès de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) de mon département (adresses : guide Onisep « Après la 3^e » p. 33).

→ Kit Parents - Onisep

www.onisep.fr > Parents > Vos questions nos réponses > Mon enfant est apprenti(e)